ELECTIONS JUGES TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON 2023 Fiche d'information aux candidats

Dépôt des candidatures <u>avant le vendredi 15 septembre 2023 à 18h</u> en préfecture, au Bureau de la Règlementation Générale et des Elections (BRGE) 3, avenue de la Gare d'eau, sur rendez-vous pris par téléphone au 03 81 25 11 18 ou par mail (pref-service-election@doubs.gouv.fr).

- La déclaration de candidature est faite par écrit et signée par le candidat
- Elle peut être individuelle ou collective
- Elle est déposée par les candidats eux-mêmes ou par un mandataire muni d'une procuration écrite

Pièces à fournir:

- déclaration de candidature
- copie d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport)
- déclaration écrite sur l'honneur indiquant
 - qu'il remplit les conditions d'éligibilité (L. 723-4 1° à 5° code de commerce);
 - n'est frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, déchéance, inéligibilité (L. 722-6-1 / L.722-6-2 / L.723-7 / L.724-3-1 et L. 723-2 1° à 4° code de commerce);
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension (L. 724-4 code de commerce);
 - n'est pas candidat dans un autre tribunal de commerce;
 - est domicilié ou dispose d'une résidence dans le ressort du tribunal ou des tribunaux limitrophes (pour les membres et anciens membres qui sont candidat dans un tribunal non limitrophe de celui dans lequel ils ont été élus).
 - est employé dans le ressort du tribunal où il candidate ou d'un tribunal limitrophe (pour les candidats au titre du 2° du II du L723-4)
- projet de bulletin de vote, pour validation par la Commission d'Organisation des Elections

Le bulletin:

Les conditions de présentation des bulletins sont prévues par l'arrêté du 24 mai 2011 :

- imprimés sur papier blanc
- format maximal de 148 mm x 210 mm pour les bulletins comportant jusqu'à 31 noms
- format maximal de 210 mm x 297 mm pour les bulletins comportant plus de 31 noms
- mention uniquement de la juridiction, la date de dépouillement du scrutin, le nom et le prénom du ou des candidats.
- orientation du bulletin en "paysage" ou en "portrait"

Les mentions prévues par cet arrêté sont limitatives. Ne peuvent donc pas apparaître, sous peine de nullité, notamment, la profession, l'appartenance syndicale, associative ou politique du candidat.

La limitation des mentions figurant sur les bulletins de vote ne s'oppose pas à ce que les candidats qui le souhaitent envoient, à leurs frais, toute propagande qu'ils jugeraient nécessaire à la bonne information des électeurs.

Date limite de transmission des bulletins de vote : <u>lundi 18 septembre à 12h</u>

Nombre d'exemplaires : 100

Lieu: préfecture, BRGE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON ELECTIONS 2023

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE JUGE

JE SOUSSIGNE:
Madame/Monsieur:
Domicilié:
Né(e) le:
De nationalité française.
Ai l'honneur de présenter ma candidature, en qualité de juge au tribunal de commerce de Besançon.
DECLARATION SUR L'HONNEUR
Je déclare sur l'honneur :
 que je remplis toutes les conditions d'éligibilité fixées aux 1° à 5° de l'article L723-4 du Code de Commerce, que je ne suis frappé(e) d'aucune des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues au articles 1° à 4° de l'article L723-2 et aux articles L722-6-1 et L722-6-2 et L723-7 du Code de commerce, que je ne fais pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L724-4 du code de commerce, que je ne suis pas candidat(e) dans un autre tribunal de commerce, et, le cas échéant, que je suis domicilié ou dispose d'une résidence dans le ressort du tribunal ou des tribunaux limitrophes et, le cas échéant, que je suis employé dans le ressort du tribunal ou des tribunaux limitrophes
Fait àle/
Signature

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON ELECTIONS 2023

MANDAT

JE SOUSSIGNE _		
DONNE MANDA	AT A :	
•		tion de candidature à l'élection des juges du tribunal de l'article R 723-6 du code de commerce.
Fait à	le//	
Signature Mandant		Signature Mandataire